



Groupe Scolaire Serge Gauche

55 Grand' Rue 57865 AMANVILLERS
06.24.78.68.09
ce.0573010@ac-nancy-metz.fr

Contact : la seule boîte aux lettres physique est celle du bâtiment 1, dans le hall de la MJC. La boîte mail académique ou le téléphone sont dans l'en-tête ci-contre (priviléger les SMS pour les informations urgentes).

La fréquentation scolaire est obligatoire à partir de l'âge de trois ans et ce malgré la crise sanitaire. Les enfants de Petite Section peuvent cependant demeurer chez eux pour la sieste de l'après-midi après en avoir informé la maîtresse. Il est impératif de respecter le calendrier scolaire et les horaires d'entrée et de sortie de l'école.

SEMAINE DE 4 JOURS (lundi, mardi, jeudi & vendredi)

Matin : **de 8h30 à 12h** (ouverture des grilles à 8h20)

Après-midi : **de 13 h30 à 16 h** (ouverture des grilles à 13h20)

En élémentaire, les élèves disposent d'un carnet de liaison : en cas d'absence, de retard ou pour transmettre une information à l'école, merci de le compléter.

Absences : prévenir l'école au plus tôt par les moyens cités plus haut. Aucun enfant malade ou présentant des symptômes alarmants ne peut être accueilli à l'école. Aucun traitement ne peut être administré pendant le temps scolaire.

Retard : il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant retardataire est bien entré à l'école. Il faudra l'accompagner au bureau du directeur (les lundis, voir ci-dessous) ou directement dans sa classe. NB. Pendant toute la durée de la crise sanitaire, l'adulte accompagnant devra être masqué aux abords et dans l'enceinte de l'école.

Direction : en raison des travaux en cours, le bureau de la Direction a été déplacé dans le bâtiment de la maternelle, à gauche de l'entrée. Le Directeur peut être disponible sur rendez-vous chaque lundi.

Accès à l'école élémentaire : jusqu'à la fin de la phase actuelle des travaux, il se fera exclusivement par la Grand Rue, entre la mairie et la MJC. En raison du contexte sanitaire, il est recommandé de ne pas s'attarder sur le trottoir et de porter un fléchage à ce sujet. Il est également recommandé d'éviter de pénétrer dans la cour pour discuter avec un enseignant (priviléger les rendez-vous hors temps scolaire), sauf urgence (dans ce cas, il est toutefois nécessaire de porter un masque). Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

Accès à l'école maternelle : jusqu'à la fin de la phase actuelle des travaux, il se fera exclusivement par la rue de Derrière les Jardins (la double porte orange du périscolaire), suivant un itinéraire passant par la cour et finissant de l'autre côté du bâtiment – afin de limiter les brassages.

Sortie des classes élémentaires : jusqu'à la fin de la phase actuelle des travaux, elle se fera par le petit portillon donnant sur le passage de la bibliothèque, aux horaires indiqués.

Sortie des classes maternelles : jusqu'à la fin de la phase actuelle des travaux, elle se fera par la double porte d'entrée, à partir de 11h55 le matin et de 15h55 l'après-midi. Seuls les parents ou les adultes autorisés par écrit peuvent récupérer les élèves.

Assurance : une attestation nominative d'assurance couvrant la responsabilité civile et une assurance individuelle accidents corporels est obligatoire pour toute l'année scolaire. Veillez à la transmettre au plus tôt à l'enseignant de votre enfant.

Coopérative scolaire : afin de compléter la dotation de la commune, l'équipe enseignante vous demande au titre de la coopérative scolaire une participation de **24€** pour l'année 2020-2021, que vous pouvez régler en plusieurs fois.

Goûters : en maternelle, il est nécessaire de respecter le planning proposé par les maîtresses. En élémentaire, la circulaire de 2004 s'applique toujours : pas d'aliments trop gras, salés ou sucrés (sauf dans un cadre festif – anniversaires ou autres célébrations). Les sucreries sont interdites.

Matériel : les manuels prêtés et les cahiers doivent être couverts et porter le nom de l'enfant, de même que les chaussures de sport. Il est rappelé que, si le matériel est fourni par la mairie en début d'année, son remplacement est à la charge des parents.

Tenue : une tenue correcte est exigée de la part de chaque élève, qui devra prendre soin de ses vêtements et veiller à les récupérer (beaucoup trop d'affaires restent abandonnées en fin de journée). Les élèves ne doivent pas se trouver en possession :

- De médicaments

- D'objets dangereux (ciseaux, cutters, couteaux, allumettes, briquets...)
- De téléphones portables, de tablettes ou tout autre objet connecté, tous susceptibles de nuire au bon fonctionnement de la classe.

- De jeux de cartes à collectionner.

Les élastiques, cordes à sauter, ballons et balles en mousse ainsi que les billes sont acceptés, à condition de n'être utilisés que dans la cour de récréation.

Vie de l'école : la rentrée de 2020 s'annonce incertaine, tant par le contexte sanitaire actuel que par les travaux engagés pour élaborer un nouveau groupe scolaire. Les équipes enseignante et municipale vous demandent donc la plus grande compréhension pour les semaines qui s'annoncent, la priorité demeurant le bien-être et l'éducation des enfants, dans les meilleures conditions possibles.

Plus que jamais, l'école a besoin de pouvoir compter sur une équipe de parents dévoués, participant aux conseils d'école et menant des opérations visant à récolter des fonds pour les activités scolaires exceptionnelles (sorties, séjours, visites ou spectacles). En vue des élections prévues le mois prochain, une réunion d'information sera organisée prochainement pour tout parent désireux de s'investir plus directement dans la vie de l'école : toute personne intéressée est priée de remplir le coupon joint avec cette note et le remettre à l'enseignant de son enfant ou au directeur.

Toute l'équipe vous souhaite une excellente année 2020-2021, la plus sereine possible. Prenez soin de vous.

COMITE DES PARENTS D'ELEVES

Monsieur Madame _____
responsable de l'enfant _____
scolarisé en classe de _____
souhaite participer à la réunion d'information sur le comité des
parents d'élèves, ses projets et prérogatives, qui aura lieu dans la
première quinzaine de septembre 2020 (date et lieu à définir).

Signature :

COMITE DES PARENTS D'ELEVES

Monsieur Madame _____
responsable de l'enfant _____
scolarisé en classe de _____
souhaite participer à la réunion d'information sur le comité des
parents d'élèves, ses projets et prérogatives, qui aura lieu dans la
première quinzaine de septembre 2020 (date et lieu à définir).

Signature :

COOPERATIVE SCOLAIRE

Montant pour l'année scolaire 2020-2021 : **24€** en 1 ou 2
versements à l'ordre de l'**ASSSE Ecole d'Amanvillers**.

NOM : _____

PRENOM : _____

CLASSE : _____

- Je règle en un versement la somme de 24€.
 Je règle en deux versements (le second au second semestre).

Signature :

COOPERATIVE SCOLAIRE

Montant pour l'année scolaire 2020-2021 : **24€** en 1 ou 2
versements à l'ordre de l'**ASSSE Ecole d'Amanvillers**.

NOM : _____

PRENOM : _____

CLASSE : _____

- Je règle en un versement la somme de 24€.
 Je règle en deux versements (le second au second semestre).

Signature :



COMMUNE D'AMANVILLERS



FICHE REFLEXE

BATIMENT PRIMAIRE/MATERNELLE

TOUT AU LONG DE LA JOURNEE

Port du masque



Pour les enfants de moins de 11 ans, le port du masque n'est pas adapté mais la plus grande distance possible est recherchée entre chaque table

Pour tous les élèves à partir de 11 ans, le port du masque est obligatoire

Hygiène des mains



Les élèves se lavent les mains, à minima :

à l'arrivée dans l'établissement ;

avant chaque repas ;

après être allé aux toilettes ;

le soir, avant de rentrer chez eux ou dès l'arrivée à la maison

A noter : à l'école maternelle et élémentaire, le gel hydroalcoolique est utilisé sous la surveillance d'un adulte

A la cantine



Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque services

Dans les zones qui le nécessitent, les élèves d'une même classe déjeunent ensemble et une distance d'un mètre est respectée entre les groupes

Dans la cour de récréation



L'accès aux espaces et jeux collectifs ainsi qu'aux bancs est autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est également permise : ballons, etc.


Que se passe-t-il si un élève présente des symptômes ?



L'élève est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque.

Vous serez rapidement contacté par l'école ou l'établissement qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en classe

Après la classe

QUI	SEVERINE
AVEC QUOI	MATERIEL HOMOLOGUE MIS A DISPOSITION DANS CETTE SALLE
	<p>SANITAIRES 1 FOIS PAR JOUR: sols, toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau...</p> <p>Poignées de porte, de fenêtre, interrupteurs, claviers, écrans... Matériel utilisés, supports pédagogiques</p> <p>Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés</p> <p><u>Les locaux sont aérés au minimum toutes les 3 heures pendant au moins 15 minutes</u></p> <p>La ventilation se fera par une ATSEM ou un(e) enseignant(e)</p>

